

Mes Ministres ont décidé qu'il faut favoriser la signature de contrats à long terme relatifs à l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada, d'après ses besoins actuels et futurs, afin d'accélérer l'aménagement au Canada de centrales d'une envergure telle que le marché national ne pourrait en faire les frais. Ces exportations peuvent aussi contribuer à raffermir notre balance des paiements.

Vu le rôle important des transports dans l'économie canadienne, vous serez invités à approuver des mesures tendant à donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, qui a maintenant terminé une analyse complète du problème des chemins de fer au Canada. Ces mesures tendront à supprimer la nécessité de mettre en vigueur des majorations générales et uniformes du tarif-marchandises qui, par le passé, ont constitué un si lourd fardeau pour certaines régions et certains groupes de producteurs. Vous serez invités à approuver une prolongation de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises et la continuation des autres subventions provisoires accordées aux chemins de fer en vertu de crédits prévus au budget.

Il sera proposé des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs. Il vous sera demandé des fonds afin d'assurer l'exécution du programme de subventions à la construction maritime annoncé il y a quelques mois.

Vous serez priés de pourvoir à la continuation du programme des travaux d'hiver en vue d'aider les municipalités à faire face au chômage saisonnier.

Il se produit des transformations profondes dans les besoins de main-d'œuvre des industries canadiennes, par suite de l'automatisation, d'autres innovations technologiques et des pressions de la concurrence mondiale. Vous serez saisis d'une mesure tendant à aider les employeurs, les travailleurs et leurs associations à parer le contre-coup de l'évolution industrielle.

Mon Gouvernement vous présentera également un texte législatif en vue d'assurer la protection contre les accidents et les dangers dans les travaux et les entreprises qui relèvent de la compétence du Gouvernement fédéral.

Le Comité chargé d'étudier les questions relatives à la Caisse d'assurance-chômage est censé présenter son rapport au cours de l'automne. Lorsque le rapport aura été étudié, vous serez saisis de dispositions pertinentes.

Pour qu'il soit possible d'instaurer un régime national de pension de vieillesse à participation, avec prestations aux invalides et aux survivants, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les gouvernements de toutes les provinces, sauf ceux du Québec et de Terre-Neuve, se sont prononcés en faveur d'une telle modification. Mon Gouvernement est disposé à vous recommander d'approuver une Adresse à Sa Majesté pour demander la modification, dès que nous aurons reçu l'assentiment des deux autres provinces.

A mesure que les régimes de pension se sont généralisés dans les entreprises canadiennes, il est devenu de plus en plus évident qu'il faudrait prendre des dispositions pour protéger les intérêts des intéressés, et notamment pour assurer que la pension accumulée soit transférable lorsque les travailleurs changent d'emploi. Dans la plupart des cas, les provinces doivent légiférer à cette fin; du reste, plusieurs d'entre elles sont à étudier des propositions dans ce sens. Mon Gouvernement sera disposé à vous soumettre des mesures législatives complémentaires visant les industries qui relèvent de la compétence fédérale, une fois que les provinces auront réalisé, à cet égard, suffisamment de progrès.

Vous serez saisis d'une mesure visant à autoriser l'institution d'un Conseil national du bien-être afin de rendre plus efficace l'activité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans ce domaine.